

La Gazette des Comores

*Paraît tous
les jours sauf
les week-end*

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

22^{ème} année - N° 4024 - Jeudi 16 Décembre 2021 - Prix : 200 Fc

VACCINATION :

Le gouvernement veut appuyer sur l'accélérateur



Photo d'archive

SÉCURITÉ CIVILE

**Bientôt un statut particulier
pour les agents de la sécurité civile**

LIRE PAGE 3

Visitez le site de La Gazette
www.lagazettedescomores.com

**Prières aux heures officielles
Du 16 au 20 Décembre 2021**

Lever du soleil:

05h 38mn

Coucher du soleil:

18h 27mn

Fadjr : 04h25mn

Dhouhr : 12h 06mn

Ansr : 15h 42mn

Maghrib: 18h 30mn

Incha: 19h 44mn



JUSTICE

Selon Bastoine Souleyman, « Anjouan va mieux » !

L'inspecteur général des services judiciaires, Bastoine Souleyman se trouvait à Anjouan depuis le 27 novembre dernier pour s'imprégner de la situation que traverse l'appareil judiciaire de l'île. Selon lui, l'appareil judiciaire se porte à merveille à Anjouan.

En mission à Anjouan depuis le 27 novembre dernier pour s'imprégner de la situation que traverse l'appareil judiciaire de l'île, l'inspecteur général des services judiciaires, Bastoine Souleyman, montre que les conclusions tirées sont « rassurantes ». « L'appareil judiciaire anjouanais a la volonté de mieux faire, malgré l'influence politique du sommet », dit-il et précise

que « seuls, lui, le ministre de la justice, les procureurs généraux et leurs substituts ainsi que les procureurs de la République ont droit de se mêler des affaires de la justice ». Pour plus de transparence et contre la lenteur de notre justice, l'inspecteur estime qu'après 13 mois (fin de la formation des magistrats recrutés par concours, ndlr), ce souci aura une solution.

Monsieur Bastoine s'interroge sur le comment, un magistrat peut s'acheter une voiture de 21 millions de francs en quelques mois. Il a taclé aussi le fait que des banques saisissent et vendent des biens avec la complicité de certains magistrats minoritaires. « Tout cela, c'est injuste », lance-t-il. Avant de s'envoler vers Mohéli ce mercredi 15 décembre, il a fait un constat controversé sur



l'inspection faite à Anjouan. « L'appareil judiciaire anjouanais va mieux », insiste-t-il. Et selon lui, il

y'a trop d'influence. « Les personnes mal barrées qui mettent la pression aux magistrats et qui forment le club

de corrupteurs, corrompus et compli- ces, sont les premiers qui chantent publiquement que la justice comorienne est pourrie », indique-t-il.

Il est revenu sur l'expression Daula Yahaki. Il a montré que « rien n'est possible, si la justice ne cherche pas à se remodeler ». A noter que d'ici janvier 2022, les dossiers de trois parquets seront suivis de près et la méritocratie sera la règle. « On va primer et/ou sanctionner des juges selon le travail fourni » poursuit l'inspecteur, avant de rêver grand sur « la prochaine numérisation des parquets pour faciliter le suivi rapide des dossiers qui s'accumulent dans les tribunaux des trois îles ».

Nabil Jaffar

SOCIÉTÉ

L'ancien marché de Fomboni n'est opérationnel qu'en période hors pluie

Depuis sa construction il y a 25 ans, l'ancien marché de Fomboni n'a bénéficié d'aucun projet de réhabilitation. À certains endroits la toiture n'y est plus. Les peu de tôles qui restent sont complètement rouillées et laissent passer l'eau en période pluvieuse. Pourtant c'est là où le poisson, la viande, les vêtements, les chaussures, certains articles électroniques et autres produits de beauté se concentrent et les impôts sont régulièrement versés. Les marchands qui avaient tenté de protester étaient enfermés.

Construit en 1996, par l'association UMU (Utamaduni, Malezi na Ulanga) de

Fomboni sous financement de l'Union européenne, l'ancien bâtiment du marché de la capitale mohélienne se trouve dans un état de délabrement très avancé. 25 années se sont écoulées et le bâtiment n'a bénéficié d'aucune réhabilitation. Comme il se trouve au bord de la mer, les tôles se sont complètement rouillées et certaines commencent à se détacher du reste de la toiture. C'est pourtant le bâtiment qui abrite l'essentiel des activités commerciales, vente de vêtements, chaussures, articles électronique, viande et poisson, etc.

« Parfois certaines tôles nous tombent sur la tête heureusement qu'ils n'ont pas encore blessé quelqu'un » déplore Bacar hamada, ven-

deur de chaussures. Cet état pitoyable du bazar inquiète plus d'un puisque pendant des intempéries il se transforme en piscine. Les vendeurs préfèrent ranger leurs affaires et rentrer à la maison plutôt que de subir d'énormes pertes vu qu'il n'y a aucun autre endroit pour se mettre à l'abri.

« Malheureusement la majorité de nos articles sont toujours mouillés. Ce bâtiment nous sert que pendant les seules périodes ensoleillées et encore c'est grâce aux arbres qui sont aux alentours que nous pouvons travailler à l'ombre » se plaint un vendeur de poisson. Pourtant ces vendeurs disent payer leurs impôts. « Nous payons nos impôts entre 25 000 fc et 50 000 fc

et l'on se demande pourquoi ne pas prendre cette manne financière pour réhabiliter le vieux bâtiment ? » s'interrogent les vendeurs.

« Nous avons mené quelques mouvements de grève pour exiger la réhabilitation de ce bazar et certains d'entre nous étaient même emprisonnés y compris moi-même, mais rien n'a changé » regrette Bacar Hamada. Kamal Madi Maka, l'un des fondateurs de l'association

UMU estime que les objectifs de ce marché ne sont plus atteints et rien de ce qui était prévu n'est respecté. « UMU est dans une démarche de recherche d'un financement pour réhabiliter ce bâtiment et de le gérer » espère cet ancien président de l'association qui a construit ce marché.

Riwad



La Gazette des Comores

Une information plurielle, une liberté de pensée et de ton

ACTUALITÉ DE MWALI EN BREF

Des prisonniers se sont évadés de la maison d'arrêt de Badjo

8 prisonniers se sont évadés de la maison d'arrêt de Badjo dans la nuit du lundi 13 décembre. Deux d'entre eux ont été retrouvés et les 6 autres sont en cavale et activement recherchés par la gendarmerie nationale. Aucune information officielle n'est encore donnée ni par les autorités pénitentiaires, ni par les autorités judiciaires sur les circonstances de l'évasion ni sur les catégories des prisonniers concernés.

Il convient seulement de souligner que la maison d'arrêt de Badjo n'est pas clôturée et l'effectif des gardes pénitenciers est très insuffisant. La prison n'a ni eau, ni toilettes décentes. Souvent la rivière Msutruni toute proche sert d'alternative pour les besoins hygiéniques des prisonniers. Selon des sources anonymes, le garde en chef serait agressé avant l'action et aucun criminel ne fait partie de ces prisonniers évadés. Ce serait seulement des auteurs d'actes de vol et agressions sexuelles.

Après le fiasco de la quatrième cohorte, les autorités procèdent à un quartier cohorte bis

À Mohéli comme dans les autres îles de l'archipel, la quatrième cohorte de la campagne vaccinale contre la covid-19 n'a pas pu atteindre les chiffres escomptés. Une quatrième cohorte bis sera lancée ici à Mohéli du 16 au 18 décembre. 3 jours pour une sensibilisation active où l'implication des imams de mosquées, des associations villageoises de jeunes et des prêcheurs sont très sollicités. La campagne concerne, pour rappel, les jeunes de plus de 18 ans.

Rassemblés par Riwad

VACCINATION :

Le gouvernement veut appuyer sur l'accélérateur

Le gouvernement compte accorder 4 à 5 jours de repos aux fonctionnaires afin de leur permettre de se faire vacciner. Ceci dans le but d'atteindre le plus rapidement possible le taux de 50% de vaccinés, avant une très probable reprise des festivités de mariages début janvier.

Le coup d'accélérateur est loin d'être fortuit. Alors que selon des indiscrétions le gouvernement s'apprête à sauter les verrous des festivités de mariages, au même moment il accélère la

campagne de vaccination pour atteindre le taux de 60% recommandé par l'OMS pour arriver à l'immunité collective. C'est peu dire que les autorités, et pas qu'elles, mais les citoyens aussi, sont pressés d'en finir avec ces mille et une mesures restrictives qui étouffent aussi bien la vie sociale que l'économie nationale. En effet, selon les règles en vigueur, même si, et c'est le cas de le dire, elles sont peu suivies, une cérémonie de mariage ne doit pas compter plus de 50 invités sous peine d'une contravention pouvant aller jusqu'à 500.000 Fc.

Mais le gouvernement semble prêt à rebattre les cartes et changer cette situation qui n'a que trop duré. En effet, c'était au mois de décembre 2020 que le chef de l'État avait desserré un peu la vis pour à nouveau autoriser les festivités avec 50 invités au maximum, après 8 mois d'interdiction totale.

Il faut dire que la population a aussi contribué à faire perdurer ces mesures de restriction puisque depuis le début de la campagne de vaccination en avril dernier, la mayonnaise ne semble pas prendre et ce n'est pas faute de vaccins mais

il y a une certaine réticence. Un constat qui a même attiré l'attention du gouvernement. A la sortie d'une réunion interministérielle en début de semaine à Beit-Salam, le secrétaire général du gouvernement a indiqué que les autorités étudient les voies et moyens pour accorder 4 à 5 jours de repos aux agents de la fonction publique « pour leur permettre de se faire vacciner ». Cette campagne de vaccination qui démarrera à partir du 22 décembre durera neuf jours à Ngazidja, sept jours à Anjouan et trois jours à Mohéli toujours d'après le secré-

taire général du gouvernement Oumara Mgomri.

Pour ce qui est de la vaccination consacrée aux 13-17 ans, les démarches pour l'acquisition de Pfizer sont en cours. Parallèlement les autorités veulent se procurer de super congélateurs allant jusqu'à -80 degrés pour pouvoir stocker lesdits vaccins. Soulignons que ces 13-17 ans constitueront 10% contre 50% pour les adultes pour arriver à une couverture de 60% de la population totale.

Andjouza Abouheir

SÉCURITÉ MARITIME

La protection des ressources halieutiques, une priorité nationale

Dans le cadre du projet REE-FISH financé par le gouvernement japonais et mis en œuvre par la FAO pour une durée de 3 ans, un atelier de sensibilisation sur la pêche illicite, non réglementée (INN) et de renforcement de la sécurité en mer, a débuté mardi dernier à la direction régionale de la pêche pour prendre fin ce jeudi. Il a regroupé les autorités de Mohéli, la garde côte comorienne, les responsables chargés de la protection de l'environnement ainsi que deux communautés des pêcheurs.

Les pêcheurs de la localité Barakani et ceux de Mbatsé étaient invités parmi plusieurs structures et acteurs qui interviennent dans le domaine de la pêche. L'objectif est de sensibiliser tout le monde sur l'importance et la

nécessité de recourir à des techniques de pêche qui sont favorables à l'environnement marin. « Il est temps de penser à une pêche durable sur l'étendue du territoire national et de limiter sinon d'arrêter carrément l'utilisation des techniques de pêche qui sont nocives à l'environnement » indique Mohamed Nourdine, coordinateur national du projet REEFISH. Ce dernier est un programme régional dont les gouvernements bénéficiaires sont les Comores, les Seychelles, Madagascar, l'île Maurice et le Kenya.

La pêche illégale, non déclarée et non réglementée, fait l'objet du Plan d'action international de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Il vise à prévenir, à contrecarrer et à éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée. Il



incrimine entre autres la pêche et les activités connexes contrevenant aux lois nationales, régionales et internationales. « Il s'agit des activités de pêches menées par des navires apatrides, dans la zone de com-

pétence d'une organisation régionale de gestion des pêches par des navires battant pavillon d'un État non partie à cette organisation, et les activités de pêche non réglementées par des États qui, de ce fait, ne

peuvent pas être surveillées et contrôlées facilement, tel est le cas des Comores », explique le coordinateur.

Riwad

SÉCURITÉ CIVILE

Bientôt un statut particulier pour les agents de la sécurité civile

La commission des relations extérieures, de la coopération, des affaires sociales, de la défense extérieure et de la sûreté de l'État a mis fin hier 15 décembre dernier à l'examen des 96 articles du projet de loi portant statut particulier des personnels de la sécurité civile en Union des Comores. Après séances et échanges, ce texte a été adopté en commission avant de passer prochainement en séance plénière.

Depuis la création de la sécurité civile comorienne, ces vaillants soldats n'avaient pas de statut spécifique. Et ce mercredi 15 décembre 2021, la commission des relations extérieures, de la coopération, des affaires sociales, de la défense extérieure et de la sûreté de l'État, a achevé l'examen des 96 articles du projet de loi portant « statut particulier des personnels de la sécurité civile en Union des

Comores ». Après échanges, concertation et examen, les travaux se sont bien déroulés dans une atmosphère de franche collaboration et de compréhension mutuelle. Les députés

membres de la commission ont adopté le projet statut qui va permettre d'améliorer les conditions et la qualité de la couverture territoriale des risques et la gestion opération-

nelle des catastrophes. Selon la page Facebook de l'Assemblée nationale, les travaux sont terminés.

Pour rappel, ce service était géré par un décret datant de 2012, portant

création, mission, organisation et fonctionnement de l'institution. La direction générale souhaitait mettre en place un cadre de travail agréable pour les agents au niveau des infrastructures. Le rêve du patron des lieux qui va enfin se réaliser, celui de permettre à ces agents d'accomplir leur travail dans les meilleures conditions, tout en améliorant les services de la sécurité civile et également à travers la coopération bi-multilatérale. Cette réglementation va rétablir les normes et les droits des agents, notamment sur la grille salariale, les avancements, tout en tenant compte de la difficulté et des sacrifices consentis par ces braves soldats dont la mission principale est de sauver des vies, en cas de catastrophe naturelle, d'épidémie ou de en toutes circonstances, avec pour la plupart un salaire de misère.



Andjouza Abouheir

CONSOMMATION

Production des sachets biodégradables, une initiative à saluer

Le ministre de l'Environnement s'est rendu le mardi 7 décembre au siège de l'Association pour le développement durable des jeunes leaders (A2djl) dans le cadre de la lutte contre les déchets plastiques.

Une visite qui a permis au ministre de voir les installations du projet de production des sacs en papier biodégradable financé à hauteur de 21 millions de francs comoriens par le programme de micro financement du fonds mondial de l'environnement (Sgp/Pnud/Fem). Il a salué cette initiative des jeunes qui concourent à la mise en œuvre de la loi

N°17011/AU portant le nom du député Oumouri.

Il s'agit de la loi portant interdiction de la production, de l'importation, de la commercialisation et de la distribution des emballages et sachets plastiques non biodégradables. Le ministre a salué cette initiative et a demandé à la direction générale de l'Environnement de tout mettre en œuvre pour soutenir cette association dans la mesure où le gouvernement voudrait élargir les initiatives de ce genre pour bannir les sachets en plastique.

Dans son intervention, la secrétaire générale de l'A2djl, Mouniati Ismael, a déclaré que son association vient de procéder aux premiers

essais de production des sacs en papier biodégradable. Elle indique que ces installations ont une capacité moyenne de production journalière de trois mille sacs en papier tout en précisant que la production journalière peut atteindre les neuf mille par jour.

Présentement, le montage de l'appareil n'est pas complètement terminé, il reste à monter un certain nombre d'éléments pour qu'il soit totalement opérationnel. Un technicien est attendu incessamment. Le ministre a appelé au montage des telles unités dans les autres îles pour stopper la prolifération des déchets plastiques.

Mmagaza

Unité de production de sachets plastiques.



FOOTBALL, CHAMPIONNAT FFC / LIGUE DE NGAZIDJA :

Le ComEx suspend le District du Sud Pimba

Président de la Ligue de Ngazidja



Embourbé dans une affaire d'accession en deuxième division, le District du Sud Pimba – Nguengwe à Ngazidja est sanctionné d'une suspension de ses activités.

Qui de l'AJS Dzwadjuu et de l'US Dembeni va évoluer en D2 – Ngazidja cette saison ? Le Comité Exécutif de la FFC et la Ligue de Ngazidja viennent de trancher. Aucune des deux équipes ne sera promue en

division supérieure. La saison 2020-2021 est déclarée morte et le District du Sud Pimba – Nguengwe est suspendu.

Il est reproché à ce district, disposant de sept équipes pour sa D3, d'être incapable de présenter un classement définitif pour la saison 2020-2021. Une affaire de falsification de document caractérise aussi ce dossier. C'est ce qui résulte de la réunion mardi entre la FFC, les représentants des deux clubs, le chargé de compétition ainsi que le

président de la Ligue de Ngazidja.

Un dossier qui trouve son origine sur la suspension en cours de saison puis la réintégration tardive de l'équipe Maloudja Club. Un épisode malheureux qui engendrera plus tard des conflits. D'une part, entre les deux équipes concernées et d'autre part, les différentes instances qui se rejettent mutuellement la responsabilité.

Boina Houssamdine

HABARI ZA UDUNGA

Des grands bouleversements en cours

Un grand stratège chinois M. Tun avait écrit : « Ne soyez pas sentimentaux à l'égard du passé et n'ayez pas de vision trop enthousiaste de l'avenir. Scrutez, analysez et dégagez le réel de l'actuel ». Même en partant de cette base pour essayer de comprendre la situation actuelle, certains ont le plus grand mal à y voir clair.

Alors que le monde s'interroge sur les conséquences des grands bouleversements en cours notamment les changements fondamentaux de la politique américaine, de la Russie, de la Chine et de la France en Afrique, le microcosme politique des îles de la lune se déchire sur l'opportunité ou non de prendre à un Dialogue initié par les autorités. Cette nouvelle donne internationale conduit à des positionnements géostratégiques de part et autres sur la planète.

Les îles de la lune sont avant tout, victimes de la folie d'une classe politique sans vision autre que celui du pouvoir pour le pouvoir. Nous écrivons souvent que « Nous donnons l'impression de

manquer de vision que ce soit pour le court, le moyen, ne parlons pas du long terme. L'une des raisons étant que la politique politicienne est devenue une industrie en pleine essor, pour le grand bien des vendeurs d'illusions ».

Nous devons avoir toujours à l'esprit que nos îles ressemblent à un frêle esquif qui navigue dans la mer déchaînée de la mondialisation avec à la barre moult capitaines qui se disputent un pouvoir insaisissable. Et comme le bateau ivre du poète, le pays pourrait, si nous ne prenons garde, s'enfoncer résolument dans les profondeurs de l'océan.

Dans un pays où les ressources tant humaines que naturelles sont loin d'être les moindres, l'on assiste à des débats sans fin sur la politique, sur ce, on a l'impression étrange de vivre sur une autre planète. Quand on voit l'opposition refuser de prendre par au dialogue sous le fallacieux prétexte que le gouvernement a déjà tiré les conclusions, on se demande bien ce qu'ils ont à proposer si ce n'était de prendre part aux discussions et éclairer l'opinion sur leurs propres positions ?

Doit-on continuer à se fermer les yeux et croire que les choses finiront par s'arranger d'elles-mêmes dans le meilleur des mondes ? Ne doit-on pas en finir avec cette mauvaise foi qui nous a toujours caractérisés ? Devons nous continuer à croire que nos querelles byzantines sont la solution à nos problèmes ? Autant de questions qui doivent nous interpellier.

Pour paraphraser l'ancien président américain Barack Obama, «Ayons l'audace d'espérer», qu'un jour, la jeune génération abattra ces murs pour ériger une société tournée vers le progrès et le bien-être. Et faire ainsi barrage à l'obscurantisme, cette « attitude d'opposition à l'instruction, à la raison et au progrès ». Et comme le chante si bien Boul des Iles, «Yeka wu himisa ndrongo kozo hamba kweli, ketso tson geza wowasaya wakiri », il ne suffit pas d'avoir raison ou d'être dans son droit, pour que les autres vous croient. Ya salama.

Mmagaza

La Gazette des Comores

BP 2216 Morani – UNION DES COMORES
Tél. (269) 37-79-80 – 33 26 76

BULLETIN D'ABONNEMENT

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse postale : _____ email : _____

Tél. : _____ Fax : _____ Mob : _____

Périodicité :

3 mois Montant : _____6 mois Montant : _____12 mois Montant : _____

Mode de règlement :

Espèces Chèque n° _____Virement bancaire réf. : _____

Morani le,

Signature :

Tarifs d'abonnement

(Valable à compter du 1er janvier 2015)

	Mensuel		Trimestriel		Semestriel		Anuel	
	FC	Euro	FC	Euro	FC	Euro	FC	Euro
Comores	4 500	9	12 500	25	25 000	51	50 000	102
Etranger	6 000	12	17 000	35	32 000	65	62 500	127